

1. Identification

Nom du produit	Enduit Protecteur H.S. C.V.		
Code du produit	250-0009		
Autres moyens d'identification	H.S. C.V. SEALER.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.gemini-coatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

Liquides inflammables (Catégorie 2)
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves (Catégorie 1)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1B)
Cancérogénicité (Catégories 1)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)
Danger par aspiration (Catégorie 1)



Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 2).
Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 2)

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H350 : Peut provoquer le cancer
H340 : Peut induire des anomalies génétiques
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 : Provoque une irritation cutanée
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un médecin.
P321 : Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS ou sur cette étiquette).
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P391 : Recueillir le produit répandu.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	16 - 18 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	10 - 12 %
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	68410-97-9	9 - 11 %
Acétone	67-64-1	8 - 10 %
Toluène	108-88-3	7.5 - 8.5 %
Alcool isobutylique	78-83-1	4.5 - 5.5 %
Silice amorphe fumée	112945-52-5	1 - 2 %
Alcool butylique normal	71-36-3	1 - 2 %
Acétate de propyle normal	109-60-4	1 - 2 %

N,N'-Éthylènebis(stéaramide)	110-30-5	1 - 2 %
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	0.1 - 1 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner à boire de petites quantités d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Extincteurs de classe B. Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Alcool éthylique : 3300 ppm. Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Acétone : 2500 ppm. Toluène : 500 ppm Alcool isobutylique : 1600 ppm. Alcool butylique normal : 1400 ppm. Acétate de propyle normal : 1700 ppm. Silice amorphe fumée : 3000 mg/m ³ .
--	--

Alcool éthylique (Éthanol)	VECD		1000 ppm	ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)		1000 ppm 1880 mg/m ³	RSST
Acétate de butyle normal	VECD		200 ppm	ACGIH , ON
	VEMP (8h)		200 ppm 950 mg/m ³ 20 ppm	RSST BC
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	VEMP (8h)	Brouillard	150 ppm	ACGIH , ON
	VECD		150 ppm 713 mg/m ³ 5 mg/m ³	RSST ACGIH
Acétone	VECD		500 ppm	ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)		1000 ppm 2380 mg/m ³ 250 ppm	RSST ACGIH , BC, ON
Toluène	VEMP (8h)		500 ppm 1190 mg/m ³ 20 ppm	RSST ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)		50 ppm 188 mg/m ³ 50 ppm	RSST (Pc) ACGIH , BC, ON
Alcool isobutylique	VEMP (8h)		50 ppm 152 mg/m ³ 1.5 mg/m ³	RSST BC
	VEMP (8h)	Poussière respirable	3 mg/m ³	ACGIH , ON
Silice amorphe fumée	VEMP (8h)	Poussière respirable	4 mg/m ³	BC
	VEMP (8h)	Poussière respirable	6 mg/m ³	RSST
Alcool butylique normal	VEMP (8h)	Poussière totale	10 mg/m ³	ACGIH , ON
	Plafond		30 ppm	BC
N,N'-Éthylènebis(stéaramide)	VEMP (8h)		50 ppm 152 mg/m ³ 15 ppm	RSST (Pc, RP) BC
	VEMP (8h)	Poussière respirable	20 ppm	ACGIH , ON
Acétate de propyle normal	VEMP (8h)	Poussière respirable	3 mg/m ³	ACGIH
	VECD	Poussière totale	10 mg/m ³	ACGIH
	VECD		250 ppm	ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)		250 ppm 1040 mg/m ³ 200 ppm	RSST ACGIH , BC, ON
			200 ppm 835 mg/m ³	RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.

Mesures de protection individuelle

Yeux

Porter des lunettes anti-éclaboussures.

Mains

Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.

Peau

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes

	conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Clair ou coloré	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Odeur de solvant	Point d'éclair	<0°C (32°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	343°C (649.4°F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	56 à 200°C (132.8 à 392°F)	Densité relative	0.914 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	<20.5 cSt @ 40°C (104°F)
% de volatilité	64.56%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates),

les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique).

Produits de décomposition dangereux Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion 7060 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 39 mg/l/4h	Souris	CL50
		Peau 20000 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétate de butyle normal	Ingestion 10768 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >17600 mg/kg	Lapin	DL50
	Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	Ingestion >2000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >12408 ppm/4h	Rat	CL50
		Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétone	Ingestion 5800 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 15800 mg/kg	Lapin	DL50
	Toluène	Ingestion 5600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 30.2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau 12600 mg/kg	Lapin	DL50	
Alcool isobutylique	Ingestion 2460 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 19.2 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau 3400 mg/kg	Lapin	DL50	
Acétate de propyle normal	Ingestion 8700 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation >16.7 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau >17800 mg/kg	Lapin	DL50	
Alcool butylique normal	Ingestion 790 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 24.2 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau 3400 mg/kg	Lapin	DL50	
N,N'-Éthylènebis(stéaramide)	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation >14.6 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau >20000 mg/kg	Rat	DL50	
Silice amorphe fumée	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation >2.08 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	Ingestion 8400 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation >5.2 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau >3750 mg/kg	Lapin	DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.			
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. L'alcool butylique dans les yeux de lapins a entraîné une irritation grave de la cornée et des lésions aux yeux (OCDE 405). L'application en excès d'une solution de dilution de 5% sur les yeux a produit un effet irritant. L'alcool isobutylique est un sévère irritant aux yeux des lapins (OCDE 405). Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.		
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer		

	<p>Voie respiratoire l'absorption de quantités dangereuses du produit. L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. La surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages aux organes cibles.</p> <p>Voie orale L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, de la somnolence, des vertiges et des vomissements. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p>Classification CIRC / NTP Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p>Cancérogénicité Contient des substances pouvant causer le cancer. A défaut de données spécifiques, la classification des distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition (CAS no 68410-97-9) doit être déterminée selon la dose de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. A défaut de données spécifiques, la classification du solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10) (CAS no 64742-95-6) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. Il existe des preuves suffisantes de la cancérogénicité des boissons alcoolisées (Éthanol) chez les humains (CIRC). L'apparition de tumeurs malignes de la cavité buccale, du pharynx, du larynx, de l'oesophage, du foie, du sein et colorectal est causalement liée à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Il existe suffisamment de preuves chez les humains de la cancérogénicité de l'exposition professionnelle des peintres (CIRC Groupe 1). L'exposition professionnelle en tant que peintre provoque des mésothéliomes et des cancers de la vessie et des poumons (Monographies du CIRC, Volume 100F (2012)).</p> <p>Mutagène Contient des ingrédients potentiellement mutagènes. A défaut de données spécifiques, la classification des distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition (CAS no 68410-97-9) doit être déterminée selon la dose de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. A défaut de données spécifiques, la classification du solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10) (CAS no 64742-95-6) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Le toluène traverse la barrière placentaire chez les humains et il est trouvé dans le lait maternel chez les animaux Le toluène présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005).</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central, le système respiratoire.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Le système nerveux central, le système respiratoire, les organes auditifs, les reins, le foie.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale


et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques


Toxicité écologique	<table border="0"> <tbody> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]</td> <td>CL50</td> <td>18 mg/L; 96h (Butyl acetate)</td> </tr> <tr> <td>Plante aquatique, Desmodemus subspicatus</td> <td>CE50</td> <td>675 mg/L; 72h (Butyl acetate)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas</td> <td>CL50</td> <td>1370-1670 mg/L; 96 h (Isobutyl alcohol)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50</td> <td>1300 mg/L; 48 h (Isobutyl alcohol)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel</td> <td>CL50</td> <td>5.8 mg/L; 96 h (Toluene)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50</td> <td>5.46-9.83 mg/L; 48 h (Toluene)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50</td> <td>1983 mg/L; 48h (n-Butyl Alcohol) OEDC 202</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas [Statique]</td> <td>CL50</td> <td>376 mg/L; 96h (n-Butyl Alcohol) OEDC 203</td> </tr> <tr> <td>Algue - Desmodemus subspicatus</td> <td>CE50</td> <td>>500mg/L; 72h (n-Butyl Alcohol)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel</td> <td>CL50</td> <td>4740 mg/L; 96 h (Acetone)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50</td> <td>12600-12700 mg/L; 48 h (Acetone)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]</td> <td>CL50</td> <td>13400-15100 mg/L; 96 h (Ethyl alcohol)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50</td> <td>9268-14221 mg/L; 48 h (Ethyl alcohol)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce</td> <td>CL50</td> <td>60 mg/L; 96 hr (Propyl acetate) OECD TG 203</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna Straus - eau douce</td> <td>CE50</td> <td>91.5 mg/L; 48 hr (Propyl acetate) OECD TG 202</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas [Semi-statique]</td> <td>CL50</td> <td>8.2 mg/L; 96 h (CAS no 68410-97-9) ASTM method E729-88a</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna (semi-static)</td> <td>CE50</td> <td>2.5-10 mg/L; 48 h (CAS no 68410-97-9)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas [Semi-statique]</td> <td>CSEO</td> <td>2.6 mg/L; 14 days (CAS no 68410-97-9)</td> </tr> </tbody> </table>	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	18 mg/L; 96h (Butyl acetate)	Plante aquatique, Desmodemus subspicatus	CE50	675 mg/L; 72h (Butyl acetate)	Poisson - Pimephales Promelas	CL50	1370-1670 mg/L; 96 h (Isobutyl alcohol)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1300 mg/L; 48 h (Isobutyl alcohol)	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	5.8 mg/L; 96 h (Toluene)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	5.46-9.83 mg/L; 48 h (Toluene)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1983 mg/L; 48h (n-Butyl Alcohol) OEDC 202	Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50	376 mg/L; 96h (n-Butyl Alcohol) OEDC 203	Algue - Desmodemus subspicatus	CE50	>500mg/L; 72h (n-Butyl Alcohol)	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	4740 mg/L; 96 h (Acetone)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	12600-12700 mg/L; 48 h (Acetone)	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	13400-15100 mg/L; 96 h (Ethyl alcohol)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	9268-14221 mg/L; 48 h (Ethyl alcohol)	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50	60 mg/L; 96 hr (Propyl acetate) OECD TG 203	Invertébré aquatique - Daphnia magna Straus - eau douce	CE50	91.5 mg/L; 48 hr (Propyl acetate) OECD TG 202	Poisson - Pimephales Promelas [Semi-statique]	CL50	8.2 mg/L; 96 h (CAS no 68410-97-9) ASTM method E729-88a	Invertébré aquatique - Daphnia magna (semi-static)	CE50	2.5-10 mg/L; 48 h (CAS no 68410-97-9)	Poisson - Pimephales Promelas [Semi-statique]	CSEO	2.6 mg/L; 14 days (CAS no 68410-97-9)
Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	18 mg/L; 96h (Butyl acetate)																																																					
Plante aquatique, Desmodemus subspicatus	CE50	675 mg/L; 72h (Butyl acetate)																																																					
Poisson - Pimephales Promelas	CL50	1370-1670 mg/L; 96 h (Isobutyl alcohol)																																																					
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1300 mg/L; 48 h (Isobutyl alcohol)																																																					
Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	5.8 mg/L; 96 h (Toluene)																																																					
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	5.46-9.83 mg/L; 48 h (Toluene)																																																					
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1983 mg/L; 48h (n-Butyl Alcohol) OEDC 202																																																					
Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50	376 mg/L; 96h (n-Butyl Alcohol) OEDC 203																																																					
Algue - Desmodemus subspicatus	CE50	>500mg/L; 72h (n-Butyl Alcohol)																																																					
Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	4740 mg/L; 96 h (Acetone)																																																					
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	12600-12700 mg/L; 48 h (Acetone)																																																					
Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	13400-15100 mg/L; 96 h (Ethyl alcohol)																																																					
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	9268-14221 mg/L; 48 h (Ethyl alcohol)																																																					
Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50	60 mg/L; 96 hr (Propyl acetate) OECD TG 203																																																					
Invertébré aquatique - Daphnia magna Straus - eau douce	CE50	91.5 mg/L; 48 hr (Propyl acetate) OECD TG 202																																																					
Poisson - Pimephales Promelas [Semi-statique]	CL50	8.2 mg/L; 96 h (CAS no 68410-97-9) ASTM method E729-88a																																																					
Invertébré aquatique - Daphnia magna (semi-static)	CE50	2.5-10 mg/L; 48 h (CAS no 68410-97-9)																																																					
Poisson - Pimephales Promelas [Semi-statique]	CSEO	2.6 mg/L; 14 days (CAS no 68410-97-9)																																																					
Persistance	Peut être persistant dans l'environnement.																																																						
Dégradabilité	<p>Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont les ingrédients ne sont pas tous facilement biodégradables (OECD 301F). L'éthanol est facilement biodégradable dans des conditions aérobiques et anaérobiques (OCDE Ligne directrice 301D). L'acétate de butyle normal est facilement biodégradable (96% en 28 jours) OCDE 301D. L'alcool butylique est facilement biodégradable. La dégradation selon sa Demande Biochimique en Oxygène DBO (consommation d'O₂) est de 92% en 20 jours. Le toluène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Son temps de demi-vie dans l'air est de 1 à 2 jours. Le toluène est biodégradable (100% en 14 jours, OCDE 301C). Sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) est de 2150 mg O₂/L (IUCLID) et sa Demande Chimique en Oxygène (DCO) est de 2520 mg O₂/g (IUCLID). L'alcool isobutylique est facilement biodégradable, 74% en 28 jours (OCDE 301D). L'acétone est facilement biodégradable à 91% en 28 jours (OCDE 301B). L'acétate de propyle est facilement biodégradable dans l'eau, à 72% en 20 jours (OECD 301D).</p>																																																						
Potentiel de bioaccumulation	<p>Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont les ingrédients peuvent avoir différent potentiel de bioaccumulation. L'éthanol possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de <10 et un Log Koe de <0, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation. L'acétate de butyle normal a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) de 15.3 et un faible coefficient de partition (Log Koe de 2.39). L'alcool isobutylique a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) estimé de 3 (TOXNET). L'alcool butylique possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de 3 et un Log Koe de 0.8 à 1, indiquant un très faible potentiel de bioaccumulation. Le toluène a des facteur de bioconcentration (FBC) chez deux poissons de 13 à 90 et un facteur de partition Log Koe de 2,65. Ces données indiquent un potentiel de bioaccumulation de faible à moyen. L'acétone a un Facteur de bioconcentration (FBC) de 0.65 et coefficient de partage Log Koe de -0.24, indiquant aucune bioaccumulation. L'acétate de propyle a une bioaccumulation très faible selon son coefficient de partage (Log Koe de 1,24) et son facteur de bioconcentration (FBC) de 1,8 (EPA).</p>																																																						

Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients peuvent s'évaporer dans l'air alors que d'autres présenteront une mobilité moyenne à faible dans le sol. L'éthanol est très soluble dans l'eau. La valeur de partitionnement de Koc de 1 indique qu'une mobilité élevée dans le sol est à prévoir. Il se répartira surtout dans l'atmosphère (57%) et dans l'eau (34%). L'acétate de butyle normal sera réparti dans l'atmosphère (93,4%), l'eau (5,78%), le sol (0,792%) et les sédiments (<0,1%). La valeur Koc de l'acétate de butyle est estimée à 19, ce qui suggère qu'il ne devrait pas avoir une très grande mobilité dans le sol. L'alcool butylique est soluble dans l'eau. La valeur estimée Koc de 3.2 suggère que le produit devrait avoir une très grande mobilité dans le sol. Le toluène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Ses valeurs de Koc de 37 à 178 dans un sol sablonneux indiquent que le toluène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol. (TOXNET Data). L'alcool isobutylique devrait avoir une très grande mobilité dans le sol avec un Koc estimé de 2.9 (TOXNET) et il se répartit dans l'atmosphère (32.02%), l'eau (67.92%), le sol (0.03%), et les sédiments (0.03%). L'acétone s'évapore très facilement de la surface du sol. Il est très soluble dans l'eau et il devrait avoir une très grande mobilité dans le sol et aucune adsorption dans les sédiments. L'acétate de propyle sera réparti dans l'atmosphère (14.6%), l'eau (42.7%), le sol (42.6%) et les sédiments (<0,1%). La valeur Koc de l'acétate de propyle est estimée à 10, ce qui suggère qu'il ne devrait pas avoir une très grande mobilité dans le sol (EPA). Il devrait s'évaporer sur un sol humide.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X		X
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X		X
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	68410-97-9		X		
Acétone	67-64-1		X		
Toluène	108-88-3	X	X		X
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X		X
Silice amorphe fumée	112945-52-5		X		
Alcool butylique normal	71-36-3	X	X		X
Acétate de propyle normal	109-60-4		X		
N,N'-Éthylènebis(stéaramide)	110-30-5		X		
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X								
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X						X	
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	68410-97-9	X								
Acétone	67-64-1	X	X			X				
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X							
Silice amorphe fumée	112945-52-5	X								
Alcool butylique normal	71-36-3	X	X	X					X	
Acétate de propyle normal	109-60-4	X								
N,N'-Éthylènebis(stéaramide)	110-30-5	X								
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X
Toluène	108-88-3		X

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B2 D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-06-02
Version	01
Autres informations	<p>- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)</p>

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.